

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-SAONE

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE SAONE

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE
67 rue François Mitterrand
70170 PORT SUR SAÔNE

SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 2019

Nombre de membres : afférents au Conseil 56
en exercice 56
qui ont délibéré 49

Date de la convocation : 22/10/2019
Date d'affichage : 06/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis à la salle Saônexpo à Port-sur-Saône, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARIOT.

Etaient présents, M. Mmes les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Terres de Saône :

AMANCE : BERTIN Jean-Marie, **AMONCOURT** : DAUBIER Roger, **AUXON-LES-VESOUL** : FRANCK-GRANDIDIER Isabelle, **BAULAY** : GERARD Frédéric, **BOUGNON** : HUGEDET Didier, THOUILLEUX Gérard, **BREUREY-LES-FAVERNEY** : FOUGOU Karine, CREVOISIER Amélie, **CHAUX-LES-PORT** : BARBLU Gérard, **CHARGEY-LES-PORT** : DAROSEY Xavier, **CONFLANDEY** : LÉBOUBE Gérard, **CONTREGLISE** : LALLOZ Claude, **CUBRY-LES-FAVERNEY** : TOULOUSE-CACHOT Emile, **EQUEVILLEY** : JARROT Pierre, **FAVERNEY** : GEORGES Daniel, GUEDIN François, **FLAGY** : CORNUEZ Michel, **FLEUREY-LES-FAVERNEY** : TISSERAND Franck, **GRATTERY** : LALLEMAND Jacques, **MENOUX** : GARRET Yves, **MERSUAY** : PETITFILS Roland, **MONTUREUX-LES-BAULAY** : BERNARD Marcel, **NEUREY EN VAUX** : LIGÉY Philippe, **POLAINCOURT** : SIMONEL Luc, HUMBLOT René, DELAITRE Michel, **PORT-SUR-SAONE** : MARIOT Jean-Paul, PEPE Jean, MADIOT Éric, SIBILLE Jean-Marie, CERDAN Alain, COLINET Lydie, **PROVENCHERE** : PLAZA François, **PURGEROT** : HENRY Franck, **SAINT-REMY** : METTELET Christian, MOREL Véronique, **SAPONCOURT** : RIGOULOT Jean-Baptiste, **SCYE** : JACHEZ Roland, **SENONCOURT** : MAIRE Patrick, **LE-VAL-SAINT-ELOI** : LOPES Armand, **VAROGNE** : BULLIARD Bernard, **VAUCHOUX** : MARIOT Gérard, **VELLEFRIE** : CRIQUI Gilbert, **VENISEY** : CUNY Charles, **LA VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE** : RIESER Joël, **VILLERS-SUR-PORT** : DURGET Gérard.

Pouvoir(s) : **AMANCE** : JACQUOT Béatrice donne pouvoir à BERTIN Jean-Marie, **PORT-SUR-SAONE** : MONTEIL Angélique donne pouvoir à SIBILLE Jean-Marie, LAVIEZ Edith donne pouvoir à PEPE Jean.

BERTIN Jean-Marie a été désigné comme secrétaire de séance.

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	456 157,95	0,00	0,00	376 471,09	79 686,86	
Opérations de l'exercice	1 202 158,49	1 072 397,49	5 702 680,44	6 501 991,36	6 904 838,93	7 574 388,85
TOTAUX	1 658 316,44	1 072 397,49	5 702 680,44	6 878 462,45	6 984 525,79	7 574 388,85
Résultats de clôture	585 918,95			1 175 782,01		589 863,06
Restes à réaliser	298 696,00	131 975,00	0,00	0,00	298 696,00	131 975,00
TOTAUX CUMULES	1 957 012,44	1 204 372,49	5 702 680,44	6 878 462,45	7 283 221,79	7 706 363,85
RESULTATS DEFINITIFS	752 639,95			1 175 782,01		423 142,06

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - CAMPING						
Résultats reportés		34 145,51		14 243,39		48 388,90
Opérations de l'exercice	83 222,65	66 837,19	78 665,60	77 662,89	161 888,25	144 500,08
TOTAUX	83 222,65	100 982,70	78 665,60	91 906,28	161 888,25	192 888,98
Résultats de clôture		17 760,05		13 240,68		31 000,73
Restes à réaliser	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	85 222,65	100 982,70	78 665,60	91 906,28	163 888,25	192 888,98
RESULTATS DEFINITIFS		15 760,05		13 240,68		29 000,73

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - BUDGET SCOLAIRE						
Résultats reportés	99 090,00			158 156,73		59 066,73
Opérations de l'exercice	790 187,04	426 206,13	875 596,29	911 014,26	1 665 783,33	1 337 220,39
TOTAUX	889 277,04	426 206,13	875 596,29	1 069 170,99	1 665 783,33	1 396 287,12
Résultats de clôture	463 070,91			193 574,70	269 496,21	
Restes à réaliser	3 145 030,00	3 430 764,00	0,00	0,00	3 145 030,00	3 430 764,00
TOTAUX CUMULES	4 034 307,04	3 856 970,13	875 596,29	1 069 170,99	4 810 813,33	4 827 051,12
RESULTATS DEFINITIFS	177 336,91			193 574,70		16 237,79

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - BUDGET PERISCOLAIRE						
Résultats reportés	22 859,30			72 782,84		49 923,54
Opérations de l'exercice	22 999,58	29 539,61	966 757,08	1 014 218,67	989 756,66	1 043 758,28
TOTAUX	45 858,88	29 539,61	966 757,08	1 087 001,51	989 756,66	1 093 681,82
Résultats de clôture	16 319,27			120 244,43		103 925,16
Restes à réaliser	0,00	737,00	0,00	0,00	0,00	737,00
TOTAUX CUMULES	45 858,88	30 276,61	966 757,08	1 087 001,51	989 756,66	1 094 418,82
RESULTATS DEFINITIFS	15 582,27			120 244,43		104 662,16

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - PORT DE PLAISANCE						
Résultats reportés		17 095,12		46 735,53		63 830,65
Opérations de l'exercice	18 789,93	17 839,00	32 567,03	40 307,72	51 356,96	58 146,72
TOTAUX	18 789,93	34 934,12	32 567,03	87 043,25	51 356,96	121 977,37
Résultats de clôture		16 144,19		54 476,22		70 620,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	18 789,93	34 934,12	32 567,03	87 043,25	51 356,96	121 977,37
RESULTATS DEFINITIFS		16 144,19		54 476,22	0,00	70 620,41

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - CRECHES						
Résultats reportés	24 175,83	0,00		456,88	23 718,95	
Opérations de l'exercice	79 807,68	82 433,68	275 386,73	298 925,64	355 194,41	381 359,32
TOTAUX	103 983,51	82 433,68	275 386,73	299 382,52	378 913,36	381 359,32
Résultats de clôture	21 549,83			23 995,79		2 445,96
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	103 983,51	82 433,68	275 386,73	299 382,52	378 913,36	381 359,32
RESULTATS DEFINITIFS	21 549,83			23 995,79		2 445,96

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE FAVERNEY						
Résultats reportés	239 833,95			50 754,36	189 079,59	
Opérations de l'exercice	240 093,95	239 833,95	240 114,10	240 093,95	480 208,05	479 927,90
TOTAUX	479 927,90	239 833,95	240 114,10	290 848,31	669 287,64	479 927,90
Résultats de clôture	240 093,95			50 734,21	189 359,74	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	479 927,90	239 833,95	240 114,10	290 848,31	669 287,64	479 927,90
RESULTATS DEFINITIFS	240 093,95			50 734,21	189 359,74	

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE PORT/SAONE						
Résultats reportés		152 701,15	0,00	41 329,03		194 030,18
Opérations de l'exercice	0,00	1 766,00	1 967,72	0,00	1 967,72	1 766,00
TOTAUX	0,00	154 467,15	1 967,72	41 329,03	1 967,72	195 796,18
Résultats de clôture		154 467,15		39 361,31		193 828,46
Restes à réaliser	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	20 000,00	154 467,15	1 967,72	41 329,03	21 967,72	195 796,18
RESULTATS DEFINITIFS		134 467,15		39 361,31	0,00	173 828,46

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LA MOGNOTTE II PORT/SAONE						
Résultats reportés	54 041,73		165,00		54 206,73	
Opérations de l'exercice	54 041,73	54 041,73	54 139,73	54 041,73	108 181,46	108 083,46
TOTAUX	108 083,46	54 041,73	54 304,73	54 041,73	162 388,19	108 083,46
Résultats de clôture	54 041,73		263,00		54 304,73	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	108 083,46	54 041,73	54 304,73	54 041,73	162 388,19	108 083,46
RESULTATS DEFINITIFS	54 041,73		263,00		54 304,73	

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - ZAE AUXON						
Résultats reportés	457 791,64			423 769,42	34 022,22	
Opérations de l'exercice	526 392,47	503 809,93	507 842,06	508 680,07	1 034 234,53	1 012 490,00
TOTAUX	984 184,11	503 809,93	507 842,06	932 449,49	1 068 256,75	1 012 490,00
Résultats de clôture	480 374,18			424 607,43	55 766,75	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	984 184,11	503 809,93	507 842,06	932 449,49	1 068 256,75	1 012 490,00
RESULTATS DEFINITIFS	480 374,18			424 607,43	55 766,75	

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE - ZA VILLERS SUR PORT						
Résultats reportés	377 734,27	0,00	0,00	380 136,96		2 402,69
Opérations de l'exercice	500 168,77	500 636,27	502 460,55	500 171,94	1 002 629,32	1 000 808,21
TOTAUX	877 903,04	500 636,27	502 460,55	880 308,90	1 002 629,32	1 003 210,90
Résultats de clôture	377 266,77			377 848,35		581,58
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	877 903,04	500 636,27	502 460,55	880 308,90	1 002 629,32	1 003 210,90
RESULTATS DEFINITIFS	377 266,77			377 848,35		581,58

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter les comptes administratifs 2018, les approuvent à l'unanimité. Le Président a été remplacé et n'a pas participé au vote.

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que les états de l'actif les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de toutes les recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de :

- Approuver les comptes de gestion 2018 (Budget Principal, Budget annexe Périscolaire, Budget annexe Scolaire, Budget annexe Camping, Budget annexe Crèches, Budget annexe Port de Plaisance, Budget annexe ZAE Favorney, Budget annexe ZAE La Mognotte I, Budget annexe ZAE La Mognotte II, Budget annexe ZA Villers, Budget annexe ZAE Auxon)
- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

- Statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives
- Déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3- AFFECTATIONS DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les affectations de résultats du budget principal et des budgets annexes (Camping, crèches, Port de plaisance, périscolaire, scolaire, ZA Auxon, ZAE Faverney, ZAE La Mognotte 1, ZAE La Mognotte 2, ZA Villers-sur-Port).

4- DEMANDES DE SUBVENTIONS

A- Demandes de subventions CAF – Aide à l'Équipement pour les structures périscolaires / CAF

Le président explique aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu de demander des subventions à la CAF, pour les investissements dans les structures périscolaires de Terres de Saône pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'autoriser le Président à demander les subventions à la CAF au titre de l'aide à l'équipement pour les structures périscolaires de Terres de Saône.

B- Demandes de subventions CAF – Aide à l'Équipement pour le multi-accueil d'Amance et la micro-crèche de Faverney/ CAF

Le président explique aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu de demander des subventions à la CAF, pour les investissements pour le multi-accueil à Amance et pour la micro-crèche de Faverney pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'autoriser le Président à demander les subventions à la CAF au titre de l'aide à l'équipement pour le multi-accueil d'Amance et la micro-crèche de Faverney.

5- OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE – SAISON 2019

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'ouvrir la piscine communautaire au public pour la saison 2019 :

- Du samedi 6 juillet 2019 au samedi 31 août 2019
- Du lundi au dimanche de 13h30 à 19h00.

6- ADHESIONS 2019

Le Président présente au Conseil Communautaire la proposition d'adhésion au CAUE, à l'AMF, au PAYS VESOUL VAL DE SAONE, à l'AdCF, AUX SOURCES DE SAONE ET MEUSE à la COFOR et au SIED pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- **D'adhérer au CAUE, à l'AMF, au PAYS VESOUL VAL DE SAONE, à l'AdCF, AUX SOURCES DE SAONE ET MEUSE, à la COFOR et au SIED pour l'année 2019,**
- **De mandater le Président à l'exécution de la présente,**
- **De donner pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet.**

7-AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION AVEC L'URACOFOR POUR L'ANNEE 2019

Le Président présente la proposition de convention d'animation du volet bois forêt proposée par l'URACOFOR dans le cadre de la démarche TEPOS engagée par Terres de Saône.

La ressource « bois » étant une composante essentielle du territoire et une véritable ressource à valoriser dans TEPOS, le Président propose de se faire accompagner par l'URACOFOR sur cette thématique.

Il propose une durée d'accompagnement de 10 jours sur l'année 2019.

Il précise que cet accompagnement est financé à 80% par la Région et l'ADEME.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec l'URACOFOR pour l'année 2019.

8- DEMANDES DE SUBVENTIONS VOIRIE

A. Demande de subventions AED + Bordures / Voirie 2019

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de :

- **Autoriser le Président à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre des BORDURES et AED pour les cantons de Port-sur-Saône, Jussey, Saint Loup et Vesoul 2 pour l'année 2019.**

- **Donner pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet.**

B. Demande de subventions au titre des amendes de police sur les communes membres de la communauté de communes / Voirie 2019

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Terres de Saône.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre des amendes de police pour l'ensemble des projets de voirie des communes de Terres de Saône pour l'année 2019.

9- ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DE L'ABSENTEISME DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Président expose :

- ⇒ que les analyses montrent que depuis 2007, les absences progressent de manière continue dans les collectivités territoriales.
- ⇒ qu'en ce qui concerne l'absentéisme du Centre de Gestion de la Haute-Saône, celui-ci se situe au-dessus de la moyenne (11,5 %, en 2017).
- ⇒ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la gestion de cette problématique le CDG70 propose **un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme** composé d'une équipe pluridisciplinaire avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire :

- **décident d'adhérer au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du CDG de la Haute-Saône,**
- **s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,**
- **autorisent Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.**

10- ACTIONS SEM - SEDIA

1 – EXPOSE DES MOTIFS

Les sociétés d'aménagement SedD et SOCAD ont fusionné fin 2017 pour former SEDIA, un opérateur complet et reconnu, doté d'une capacité à s'adapter à un contexte en évolution et aux besoins des collectivités, grâce à l'élargissement de son territoire d'intervention et à la mutualisation des expertises.

A la suite, la société ayant travaillé, à la fois en interne et avec un appui d'experts externes, à son plan stratégique, elle a identifié un enjeu de conforter son identité pour réussir sa mutation face à un contexte durci (concurrence accrue, marchés tendus, raréfaction des financements publics). Elle doit prendre appui sur la maîtrise de son cœur de métier (aménagement, construction et gestion), sa capacité d'ensembliser sur des opérations complexes et ses compétences internes de bon niveau tout en accentuant les partenariats au service des territoires et en faisant évoluer le socle d'opérations publiques. Pour ce faire, elle combine une approche métiers avec une approche territoriale, par laquelle elle préserve le sens de l'intérêt général et prend en compte des développements potentiels, en particulier sur de nouveaux métiers.

Pour mener cette stratégie, ses actionnaires doivent lui donner les moyens financiers d'engager des opérations sur l'ensemble des territoires selon les axes de développement définis et d'assurer sa pérennité dans un contexte durci. Pour une société, cela passe par une augmentation de ses fonds propres, en particulier de son capital. Concernant SEDIA, le besoin de renforcement de ses capitaux propres est évalué à 5,8 M d'euros, dont la répartition est envisagée de la façon suivante :

Répartition globale par catégorie d'actionnaires et par département	
Actionnaires publics Doubs	1,5 M€
Actionnaires publics Haute-Saône	0,7 M€
Actionnaires publics Jura	0,7 M€
Actionnaires privés	2,9 M€
Total de l'augmentation de capital	5,8 M€

Les actionnaires privés, dont la Caisse des Dépôts (16,25 % du capital actuel) et la Caisse d'Epargne (11,39 % du capital actuel) soutiennent ce projet et sont favorables pour leur part respective. La CCI de Haute-Saône va également accroître sa participation au capital de SEDIA.

Les actionnaires publics sont appelés à se prononcer pour saisir cette opportunité de monter au capital de la société. Pour la Haute-Saône, en accord avec SEDIA, une concertation a été menée avec les collectivités qui étaient actionnaires historiques de la société, déjà présentes au capital des SOCAD, et également avec les EPCI, qui ont vu leurs compétences confortées par la loi NOTRe et sont des partenaires majeurs du Département. L'occasion se présente d'adapter l'héritage historique des prises de participation dans la société, pour l'adapter aux évolutions actuelles, en permettant aux EPCI volontaires de venir à son capital. A l'issue de rencontres qui se sont déroulées le 9 juillet et le 17 septembre, la nécessité de conforter l'outil, dont l'expertise est intéressante par exemple sur des opérations complexes telles que les cœurs de ville ou les reconversions de sites, a été partagée.

Lors de son assemblée délibérante de 8 octobre 2018, le Département a décidé de prendre en charge la moitié de l'augmentation de capital de SEDIA, soit 350 000 €, l'autre moitié étant répartie entre les autres collectivités haut-saônoises.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de prendre part à l'augmentation de capital de la SEM SEDIA, à hauteur de 16 583 euros.

Il s'agit d'inscriptions en investissement. A ce stade, elles portent sur l'autorisation de programme pour le montant total ; les paiements seront appelés par tranches à partir de 2019 et s'échelonnent sur 3 ans, jusqu'en 2021.

Sur la gouvernance de la société, compte tenu du niveau de sa participation au capital de SEDIA, le Département de Haute-Saône est présent dans ses instances décisionnelles et stratégiques (conseil d'administration, comité stratégique et comité d'engagement). Les statuts de la société instaurent une assemblée spéciale, regroupant les collectivités dont la participation au capital est trop réduite pour avoir une représentation directe en conseil d'administration mais qui, de ce fait, peuvent désigner collectivement un représentant pour siéger au conseil.

11- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT n°2019-002 : BUDGET PRINCIPAL – NON AFFECTE – ACTIONS SEM SEDIA

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le budget est soumis au principe de l'annualité budgétaire conformément à l'article L232-1 du Code des juridictions financières.

Le principe d'annualité budgétaire n'est pas adapté aux travaux d'investissement importants qui nécessitent un déroulement sur plusieurs années.

Ainsi, l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales permet des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) afin d'étaler dans le temps le montant global des travaux à effectuer et leur paiement.

Le Président propose ainsi que la participation à la SEM SEDIA soit ventilée sur 3 exercices comptables 2019-2021. Le montant de l'opération s'élève à 16 583 € à étaler sur 3 ans.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
		2019	2020	2021
Achat actions	16 583 €	5 527	5 527	5 529
Total des dépenses	16 583	5 527	5 527	5 529
Autofinancement	16 583	5 527	5 527	5 529
Total des recettes	16 583	5 527	5 527	5 529

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de valider la proposition du Président concernant la participation à la SEM SEDIA.

12- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT n°2019-001 : OPERATION 241 – TRAVAUX DE VOIRIE 2019-2020-2021-2022

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le budget est soumis au principe de l'annualité budgétaire conformément à l'article L232-1 du Code des juridictions financières. Le principe d'annualité budgétaire n'est pas adapté aux travaux d'investissement importants qui nécessitent un déroulement sur plusieurs années.

Ainsi, l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales permet des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) afin d'étaler dans le temps le montant global des travaux à effectuer et leur paiement.

Suite à la délibération prise le 12/02/2018 lançant la procédure MAPA pour 4 ans et le mandatement pour maîtrise d'œuvre, le Président propose ainsi que les travaux de voirie et la maîtrise d'œuvre relative à ceux-ci soient ventilés sur 4 exercices comptables 2019-2020-2021-2022. Le montant de l'opération s'élève à 3 963 880 € à étaler sur 4 ans.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
		2019	2020	2021	2022
Maitrise d'œuvre	122 880 €	30 720	30 720	30 720	30 720
Travaux	3 840 000 €	960 000	960 000	960 000	960 000
Imprévus					
Frais insertion	1 000 €	1 000			
Total des dépenses	3 963 8803	991 720	990 720	990 720	990 720
Subvention	320 000 €	80 000	80 000	80 000	80 000
Département	650 236 €	162 682	162 518	162 518	162 518
FCTVA	2 993 644 €	749 038	748 202	748 202	748 202
Autofinancement					
Total des recettes	3 963 880	991 720	990 720	990 720	990 720

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident de valider la proposition du Président concernant les travaux de voirie et de maitrise d'œuvre de ceux-ci.

13- AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE – ACCORD DE SUBVENTION A L'ENTREPRISE SAS IECS DE MERSUAY

➤ Finalité de l'opération

Le Président explique que l'Entreprise SAS IECS de MERSUAY souhaite entreprendre des travaux d'agrandissement de ses locaux

Selon la délibération prise par la communauté de communes relative au partenariat Terres de Saône / Région BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE, le Président propose d'allouer une aide financière de 500 Euros à l'Entreprise SAS IECS pour que la Région puisse intervenir en complément.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- **D'accorder une aide financière de 500 Euros à l'Entreprise SAS IECS dans le cadre de son projet d'agrandissement de locaux.**
- **D'autoriser le Président à signer les documents afférents à ce dossier.**

14- MAPA – Assurance Dommages ouvrage – Pôle Educatif de Favorney

Le Président évoque la nécessité de prendre une assurance dommages ouvrage, concernant les travaux de construction du pôle éducatif de Favorney

Plusieurs prestataires seront consultés. Les postulants devront proposer la garantie obligatoire dommages, la garantie facultative des éléments d'équipements, la garantie facultative des dommages immatériels après réception.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à lancer une procédure MAPA d'assurance Dommages Ouvrage pour les travaux de construction du pôle éducatif de Favorney**

- **D'autoriser le Président à signer les contrats et tous documents afférents à ce marché.**

15- DSP des structures de FLAGY ET FAVERNEY

Pour Rappel, la DSP des centres d'accueils et de loisirs de Flagy et Faverney arrive à échéance en août 2019.

Les membres du groupe de travail enfance et le bureau communautaire se sont prononcés sur le non-renouvellement de cette DSP.

Le Président informe les membres du conseil communautaire que la collectivité se doit de reprendre les agents actuellement en poste. Ceux-ci peuvent le refuser.

Le Président propose que ces centres soient gérés en direct comme le sont déjà tous les autres.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité que les centres d'accueils et de loisirs de Flagy et Faverney soient gérés en direct à l'issue de la DSP.

16- DEMANDE DE REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Réalisation du document unique des risques professionnels

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 ; vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 ; vu la circulaire du 18 avril 2002 prescrivant que l'élu employeur doit précéder à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;

La communauté de communes Terres de Saône a sollicité les services du Centre de Gestion de la Haute-Saône (CDG70) pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité d' :

- **APPROUVER le recours à l'intervention du Centre de Gestion de la Haute Saône au titre de la démarche de prévention « évaluation des risques professionnels » engagée**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document à intervenir**